

Mouvement Entraînement responsable : liste de contrôle organisationnelle

Tous les organismes sont invités à revoir leurs politiques et procédures comme première étape dans la mise en œuvre du MER

Notre organisme est doté dans politiques/procédures suivantes	Oui	Oui Mesure à prendre	Pas encore – Mesure à prendre	Moment			Pas encore *date prévue d'achèvement	Fait le
				Immédiatement	D'ici 1 an	D'ici 2-3 ans		
Formulaires de consentement des parents		Veiller à ce que le document soit à jour.	Élaborer un formulaire de consentement et l'utiliser.					
Code de conduite		Veiller à ce que le document soit à jour.	Élaborer une politique et la faire approuver.					
Entente de l'entraîneur		Veiller à ce que le document soit à jour.	Élaborer un document d'entente et demander à tous les entraîneurs en fonction de le signer.					
Entente de l'athlète		Veiller à ce que le document soit à jour.	Élaborer un document d'entente et demander à tous les athlètes de le signer.					
Politique sur les voyages		Veiller à ce que le document soit à jour.	Élaborer une politique et la faire approuver.					
Règle de deux		Veiller à ce que le document soit à jour.	Élaborer une politique et la faire approuver* (lien vers la définition de la règle de deux).					
Effectuer la révision annuelle des politiques et des ententes.		Aucun	Réviser toutes les politiques et ententes.					
Effectuer une vérification exhaustive des antécédents pour tous leurs entraîneurs et leurs bénévoles.		Suivre la grille de vérification des antécédents du MER	<p>Demander à tous les entraîneurs de fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un formulaire de demande, • une vérification des antécédents criminels. <p>Établir une procédure de vérification des antécédents conforme à la grille de vérification du MER.</p>					
Exiger de tous les entraîneurs qu'ils soient formés ou certifiés du PNCE .		Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • Aider tous les entraîneurs en fonction à devenir formés ou certifiés du PNCE; • Exiger de tous les nouveaux entraîneurs qu'ils soient formés ou agréés du PNCE. 					
Exiger de tous les entraîneurs qu'ils aient suivi la formation Respect et sport ou une autre formation comparable .		Aucun	Exiger de tous les entraîneurs qu'ils suivent la formation et leur fournir un appui en ce sens.					
Exiger de tous les entraîneurs qu'ils aient suivi la formation Prise de décisions éthiques .		Aucun	Exiger de tous les entraîneurs qu'ils suivent la formation Prise de décisions éthiques et leur fournir un appui en ce sens.					
Avoir mis en place un système permettant de déceler , de répondre et de documenter des événements qui contreviennent à l'esprit ou à l'application de la règle de deux.		Révisions régulières	Élaborer une procédure pour faire respecter l'esprit et l'application de la règle de deux .					
Tenir régulièrement des séances d'information à l'intention des entraîneurs, des parents, des bénévoles et des athlètes aux fins suivantes :								
<ul style="list-style-type: none"> • Faire mieux connaître les situations et les enjeux à caractère ambigu; • Amener les participants à proposer des solutions; • Donner de l'information sur le mouvement Entraînement responsable et sur la volonté de votre organisme à y adhérer. 		Aucun	Tenir une séance d'information pour promouvoir le MER.					

*Le mouvement Entraînement responsable reconnaît qu'il existe des circonstances dans lesquelles il n'est pas possible de respecter intégralement la règle de deux. Tous les organismes devraient être en mesure de respecter la plupart des politiques et procédures recommandées afin de protéger leurs athlètes et leurs entraîneurs.